



COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION – 5 FÉVRIER 2014

Le programme de baccalauréat en enseignement du français, langue seconde (BEFLS) a été créé en 2000 (CU-2000-140) et implanté en 2001 (CE-2001-90). Il y a eu une refonte du programme en 2002 (CU-2002-138). Le BEFLS est rattaché à la Faculté des lettres et des sciences humaines, et l'enseignement est majoritairement sous la responsabilité du Département de langues, linguistique et traduction.

Il s'agit d'un programme de 120 crédits, d'une durée de 4 ans et menant à un brevet d'enseignement de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Bien que le programme soit soumis régulièrement à l'évaluation d'un comité d'agrément rattaché au MELS, il fait l'objet ici d'une première évaluation périodique institutionnelle.

Évaluation du CAPFE

En 2011, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), un comité autonome et indépendant relevant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a procédé à une démarche d'évaluation en vue du renouvellement de l'agrément du BEFLS et des sept autres programmes de formation à l'enseignement offerts à l'Université Laval. Après avoir analysé le dossier d'autoévaluation, des membres du CAPFE ont rencontré divers acteurs concernés par les programmes lors d'une visite à l'Université les 23, 24 et 25 novembre 2011. Dans le rapport du comité visiteur, transmis le 18 janvier 2012, on précise que l'agrément du BEFLS est conditionnel à la réalisation d'un plan d'action dont des mesures devront cibler, notamment, l'approche-programme. La direction de programme a déposé un plan d'action en février 2013 et le BEFLS a été agréré pour la période s'étalant du 20 mars 2013 au 31 décembre 2014¹.

Évaluation du CIEP

À l'instar des autres programmes soumis à un agrément, l'Université Laval assume la responsabilité qui lui incombe d'évaluer périodiquement tous les programmes de formation menant à un grade, incluant les programmes donnant accès à un brevet d'enseignement et agréés par le CAPFE. Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité du BEFLS, les membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) ont analysé tous les documents en leur possession : le dossier d'autoévaluation produit dans le cadre du processus d'agrément, le rapport du CAPFE, le plan d'action soumis au CAPFE, les résultats des consultations² réalisées en mars et avril 2013 auprès d'étudiants, de diplômés et d'enseignants du BEFLS pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, ainsi que les informations complémentaires sur le programme transmises par la direction de programme. Il est à noter que lorsqu'un programme est évalué par un comité d'agrément, la participation d'autres experts externes n'est pas requise puisque des spécialistes du domaine ont déjà porté un jugement sur la pertinence et la qualité du programme.

-
1. La direction de la Faculté des sciences de l'éducation précise qu'en septembre 2014, le CAPFE rencontrera les directions des programmes de formation à l'enseignement de l'Université, notamment afin de s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action. À la suite de ces échanges, le CAPFE pourra prolonger l'agrément des programmes jusqu'en mars 2016.
 2. Sondages en ligne réalisés par le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales auprès de 52 étudiants (taux de réponse de 51 %), de 43 diplômés (taux de réponse de 44 %) et de 10 enseignants (taux de réponse de 91 %).

Principales forces du programme

- La formation permettant d'enseigner le français langue seconde au niveau primaire et secondaire, ainsi qu'à des adultes et à des immigrants;
- La diversité des stages offerts;
- La disponibilité des enseignants;
- L'expertise complémentaire et diversifiée des enseignants;
- Les ressources matérielles, informatiques et documentaires.

Recommandations

- R1 Que l'on s'assure que les étudiants soient bien informés sur l'organisation du travail et les statuts d'emploi dans le milieu de l'enseignement.
- R2 Que l'on fasse mieux connaître les programmes de deuxième cycle dans le domaine de l'enseignement auprès des étudiants.
- R3 Que pour leurs stages, les étudiants du BEFLS puissent bénéficier d'une structure et d'outils comparables à ceux développés par le Bureau des stages de la Faculté des sciences de l'éducation.
- R4 Que l'on s'assure d'utiliser des méthodes et des moyens pédagogiques qui optimisent les apprentissages.
- R5 Que l'on examine les causes d'abandons du programme afin d'améliorer le taux de persévérance des étudiants.
- R6 Que l'on mette en place des moyens pour améliorer la réussite des étudiants.

Évaluation périodique

Baccalauréat en enseignement du français, langue seconde

Plan d'action du doyen Faculté des lettres et des sciences humaines Avril 2014

Introduction

Le programme de baccalauréat en enseignement du français, langue seconde (BEFLS) est rattaché à la Faculté des lettres et des sciences humaines, et l'enseignement est majoritairement sous la responsabilité du Département de langues, linguistique et traduction. Il s'agit d'un programme de grade de 120 crédits, d'une durée de quatre ans. Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, le titulaire de ce grade reçoit du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), au terme de ses études, un brevet d'enseignement.

Le BEFLS a accueilli sa première cohorte en 2001. Le programme est contingenté à trente (30) nouveaux étudiants par an, mais la Faculté est autorisée à admettre, hors contingent, cinq étudiants canadiens ou étrangers ne désirant pas obtenir l'autorisation d'enseigner du MELS et qui souhaitent faire leurs stages dans leur province ou leur pays d'origine.

L'une des particularités du BEFLS, qui en constitue d'ailleurs un attrait, revient au fait qu'il forme le futur enseignant de français, langue seconde dans les trois ordres : au niveau primaire et secondaire, ainsi qu'aux adultes, dont des immigrants. Ce programme fait appel à une expertise reconnue et profite de la renommée de l'Université Laval en matière d'enseignement en français, langue seconde. La disponibilité des enseignants, de même que leur expertise complémentaire et diversifiée, a d'ailleurs été soulignée au cours de la présente évaluation.

Deux stages, parmi les cinq que compte le programme, peuvent être réalisés à l'extérieur de la province, voire, dans le cas des derniers stages, à l'extérieur du Québec grâce à une aide financière du Bureau international de l'Université Laval. Le programme de baccalauréat en enseignement du français, langue seconde offre en outre le Profil international. On ne se surprendra donc guère du fait que, bien qu'ils soient appelés à jouer un rôle clé dans le Québec actuel où l'on accueille de plus en plus de populations immigrantes, les diplômés du BEFLS œuvrent partout dans le monde.

Par ailleurs, même si le BEFLS mène directement au marché du travail, la poursuite des études aux cycles supérieurs est également possible, notamment en linguistique - didactique des langues secondes.

Bien que le programme soit soumis régulièrement à l'évaluation d'un comité d'agrément rattaché au MELS (Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE)) – l'agrément du BEFLS a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2014, conditionnellement à la réalisation du plan d'action de la direction de programme déposé en février 2013 –, il fait l'objet ici d'une première évaluation périodique institutionnelle.

Principales forces du programme

- La formation permettant d’enseigner le français, langue seconde au niveau primaire et secondaire, ainsi qu’à des adultes et à des immigrants;
- La diversité des stages offerts;
- La disponibilité des enseignants;
- L’expertise complémentaire et diversifiée des enseignants;
- Les ressources matérielles, informatiques et documentaires.

Recommandations

Recommandation 1

Que l’on s’assure que les étudiants soient bien informés sur l’organisation du travail et les statuts d’emploi dans le milieu de l’enseignement.

Cette recommandation va au-delà de la formation académique. Le processus d’embauche et l’organisation du travail varient d’une commission scolaire à l’autre, d’un milieu à l’autre.

Le Service de placement de l’Université Laval (SPLA) offre un ensemble de services auxquels l’étudiant peut avoir recours et qui faciliteront son passage des études vers le monde professionnel. Le SPLA organise, entre autres, des formations adaptées pour les futurs enseignants en français, langue seconde (ateliers sur la préparation du curriculum vitae ciblé et d’une lettre de présentation, simulation d’une entrevue à partir des douze compétences professionnelles) et propose même des rencontres personnalisées.

Les conseillers en emploi du SPLA, en contact fréquent avec les commissions scolaires, détiennent également nombre d’informations sur chacune d’elles. À notre suggestion, un outil résumant le processus d’embauche et celui de dotation pour la liste de suppléance dans chacune des commissions scolaires pourra éventuellement être mis à la disposition de l’étudiant. Ce document pourrait également être assorti de conseils pour aiguiller le futur enseignant dans ses démarches d’emploi en milieu scolaire.

En outre, la directrice de programme entend créer des liens plus étroits avec les conseillers du SPLA de manière à connaître le calendrier des visites d’employeurs potentiels sur le campus (commissions scolaires du Québec et conseils scolaires des provinces canadiennes) et à le diffuser largement auprès des étudiants du programme.

Recommandation 2

Que l’on fasse mieux connaître les programmes de deuxième cycle dans le domaine de l’enseignement auprès des étudiants.

Le baccalauréat en enseignement du français, langue seconde est un programme dit « professionnalisant ». Aussi devons-nous développer différentes stratégies pour mieux faire connaître les différents programmes de deuxième cycle susceptibles d’intéresser les diplômés du BEFLS (didactique des langues secondes, didactique, linguistique, etc.); la Faculté, avec l’appui de

la responsable de promotion et d'information sur les études, s'engage à y voir, notamment en illustrant davantage la plus-value que confère la maîtrise.

Au cours de la dernière année, la directrice de programme a multiplié les démarches pour faire connaître auprès des étudiants du baccalauréat en enseignement du français, langue seconde les possibilités de poursuite des études aux cycles supérieurs, en didactique des langues secondes, notamment. De fréquentes interventions en ce sens ont également lieu dans les cours.

Par ailleurs, la Faculté compte inviter les enseignants, lorsque cela s'y prête, à mettre l'accent sur la recherche-action et à « cultiver la culture de la recherche » dans leurs cours.

Recommandation 3

Que pour leurs stages, les étudiants du BEFLS puissent bénéficier d'une structure et d'outils comparables à ceux développés par le Bureau des stages de la Faculté des sciences de l'éducation.

Les milieux de stages pouvant accueillir les stagiaires en enseignement du français, langue seconde sont différents de ceux du réseau des écoles associées de la Faculté des sciences de l'éducation (FSE), car certains milieux se situent hors des frontières du Québec.

Des discussions sont toujours en cours relativement au déplacement des stages en enseignement du français, langue seconde vers la FSE, de sorte que les étudiants du BEFLS pourraient bénéficier de la structure actuelle du Bureau des stages de la FSE. D'un autre côté, le fait que le chargé d'enseignement responsable des stages relève du Département de langues, linguistique et traduction favorise sa participation active à la vie du programme, mais quelle que soit l'orientation qui prévaudra, il faut accorder une grande importance à l'organisation des stages et au placement des étudiants.

La directrice de programme participe actuellement aux travaux du comité mis sur pied par la Faculté des sciences de l'éducation. En plus d'être un lieu d'échanges et de dialogue, ce comité réfléchit au fonctionnement des stages et à l'ensemble de ses aspects (formule pédagogique, grille d'évaluation, liens programme-milieu, sélection des enseignants associés, etc.).

Pour l'heure, des modifications aux modalités d'évaluation des stages d'enseignement seront apportées, et ce dès l'automne 2014 afin de répondre aux préoccupations actuelles de renouveau pédagogique, qui met de l'avant l'importance d'évoluer vers l'autonomie et la distanciation critique, et pour tenir compte du contexte de financement réduit. Ainsi, la supervision à distance, de même que le recours à l'autoscopie et à l'analyse guidée de l'enseignement lors de stages de pratique d'enseignement (stages III et IV) constitueront des modalités d'accompagnement des futurs enseignants. De plus, la participation des professeurs du programme à l'encadrement et à la supervision des stages sera accrue.

Recommandation 4

Que l'on s'assure d'utiliser des méthodes et des moyens pédagogiques qui optimisent les apprentissages.

Les enseignants du programme ont toujours eu à cœur d'utiliser des moyens et des méthodes de nature à favoriser l'apprentissage de l'étudiant. Cependant, depuis plus d'un an et demi, l'équipe d'enseignants a multiplié les efforts pour renforcer les liens cours-cours, les liens cours-programme et cours-stage.

Un plan d'action a été préparé en vue de la visite, à l'automne 2014, du CAPFE. Des réunions de programme ont permis aux enseignants d'échanger sur leur pratique pédagogique. Différentes initiatives, amorcées à l'automne 2013, ont été mises de l'avant (accompagnement d'un débutant en français, microenseignements, tâches d'observation dans les stages II et II). Celles-ci sont grandement appréciées des étudiants et semblent contribuer davantage à leur réussite.

Un partenariat a été notamment établi entre le cours de didactique *Problèmes de grammaire et enseignement du français langue seconde* et le cours *Communication orale*, destiné aux étudiants des programmes de français, langue seconde (FLS). Ceci a permis que des notions théoriques vues en classe de didactique soient ensuite réinvesties d'un point de vue pratique dans le cours FLS. D'autres collaborations ont eu lieu entre des cours de didactique si bien que la qualité des liens entre les cours, exigée par le CAPFE, est certainement améliorée.

Par ailleurs, des rencontres informelles ont été tenues entre les enseignants, ce qui favorise la planification de nouvelles interventions et l'échange des idées, en plus d'améliorer la dynamique générale au sein du programme.

Recommandations 5 et 6

Que l'on examine les causes d'abandons du programme afin d'améliorer le taux de persévérance des étudiants.

Que l'on mette en place des moyens pour améliorer la réussite des étudiants.

Au-delà de l'implication de l'enseignant à préparer des activités d'enseignement qui motivent l'étudiant et qui sont en lien avec la réalité professionnelle du futur enseignant, la réussite de ce dernier repose sur la relation pédagogique qu'il aura développée avec son enseignant ou, encore, celle qu'il entretiendra avec la direction de programme et le personnel administratif de la gestion des études. Prendre le temps, personnaliser, conseiller sont autant de gestes qui comptent dans l'accompagnement à la réussite de l'étudiant.

Une réflexion est amorcée en vue de trouver des moyens susceptibles de favoriser la réussite des étudiants et, ainsi, améliorer le taux de persévérance au programme. Il reste à examiner si l'approche à mettre en place fera appel à un programme de tutorat ou à un autre type de système. C'est sans compter qu'il sera nécessaire d'instaurer, dans les prochaines années, un cours d'intégration à la fin du baccalauréat, comme l'a demandé le MELS, lequel pourrait contribuer à réduire les abandons du programme.

Mais, en définitive, tant que la profession enseignante ne sera pas davantage valorisée, la rétention des étudiants au baccalauréat en enseignement du français, langue seconde restera un défi à relever.

Suites à donner : calendrier et responsabilités

Toutes les actions visant à assurer le suivi de l'évaluation du programme de baccalauréat en enseignement du français, langue seconde, seront réalisées d'ici décembre 2015.

La direction de la Faculté demandera :

- à la direction de programme et aux enseignants de déployer ses efforts de concertation afin de poursuivre l'instauration, déjà amorcée, d'une réelle approche-programme;
- à la direction de programme, et à son comité de programme, d'examiner attentivement le contenu de chacun des cours composant le programme et de définir l'évaluation des compétences professionnelles à travers les différents cours du programme;
- à la direction de programme de poursuivre sa réflexion en vue de trouver des moyens susceptibles de favoriser la réussite et la persévérance des étudiants.

Michel De Waele
Doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines